



C.D. ARBITRAGE RÉUNION DU 11 JUIN 2024

Présents : Karine VIVES-SOLANA (**Présidente**) – Marylis PARTIE (**Secrétaire**) – Yonn IRIGOYEN (**Vice-Président**) – Philippe PARTIE (**Représentant du CD**) – Jérémy CHARLET – Ludovic GNANHOUA – Hubert LEHER – Rémi Degnon (**Membres**)

Excusés : Théo RODRIGUES – Maxime ROJO (**Membres**)

Assiste avec voix consultative : Cyril SAINT CRICQ (**CTDA**)

La séance tenue en visioconférence est ouverte à 19h30.

Délais et voies de recours des décisions prises en CDA - Extrait Statut Arbitrage :

3. Recours :

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par les [...] C.D.A., sont examinées :

– pour les C.D.A., par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage ; [...]

Les contestations des mesures administratives prises par les [...] C.D.A. sont étudiées par les commissions prévues par l'article 39 du présent Statut.

Les autres décisions des [...] C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du code du sport.

Article 39 - Mesures administratives

Les Commissions de l'Arbitrage peuvent prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental, régional et / ou national. [...]

Les mesures administratives relèvent de la compétence des organismes suivants :

- Arbitre de District :

- o 1^{ère} instance : Commission de District de l'arbitrage ;*
- o Appel et dernier ressort : Commission d'Appel de District.*

Ordre du jour

SUJET : Validation des classements 2023/2024.

- Décision concernant Charlet Jérémy : Saison neutralisée (médical).

- Décision concernant trois arbitres (1 en D1 et 2 en D2) tests physiques non validés au 31/01/2024.

Après discussion et rappel du nouveau RI et de la circulaire annuelle de la CDA 2023/2024, la CDA tout d'abord souligne les efforts réalisés par une grande partie des arbitres en ce qui concerne les nouveaux tests physiques. Considérant la mise en place cette saison des nouveaux tests, mais aussi considérant que la situation des arbitres concernés n'a pas d'impact sur les possibles montées ou rétrogradations dans les différentes catégories, la CDA décide de maintenir dans la catégorie les dits arbitres sous réserve qu'ils réussissent les tests physiques avant le 31 janvier 2025.



C.D. ARBITRAGE RÉUNION DU 11 JUIN 2024

SUJET : Proposition des affectations 2024/2025.

Afin de couvrir les différents besoins selon les catégories :

Deux montées en D1 et quatre montées en D2

Pas de descente de D1 (prise en compte des arrêts et possibles montées ou rétrogradations de ligue)

Quatre descentes de D2 dont 1 arrêt et 1 attente de mutation.

Dans les autres catégories les effectifs restent inchangés.

En annexe tableaux des propositions d'affectations par catégories.

SUJET : Gestion des dossiers de renouvellement des arbitres.

Quelques dossiers sont déjà parvenus. Pour l'instant, ils ne peuvent être traités.

SUJET : Préparation saison 2024/2025 et calendrier prévisionnel .

Dans l'attente des résultats des élections qui se tiendront le 28 juin 2024, la CDA reporte l'élaboration du calendrier prévisionnel pour la saison 2024/2025 ainsi que la rédaction de la nouvelle circulaire pour saison à venir.

Sujet : Diffusion des classements et proposition des affectations

L'ensemble des arbitres seniors du district sont invités à une visioconférence qui se tiendra le vendredi 14 juin 2024 à 19h00 pour une présentation des classements des arbitres par catégories.

La proposition des affectations par catégories sera transmise pour validation par le Comité Directeur du District.

L'ordre du jour étant traité, la séance est levée à 21h30.

La Présidente de la Commission,

Karine VIVES-SOLANA

P/ La Secrétaire de séance,

Maryllys PARTIE